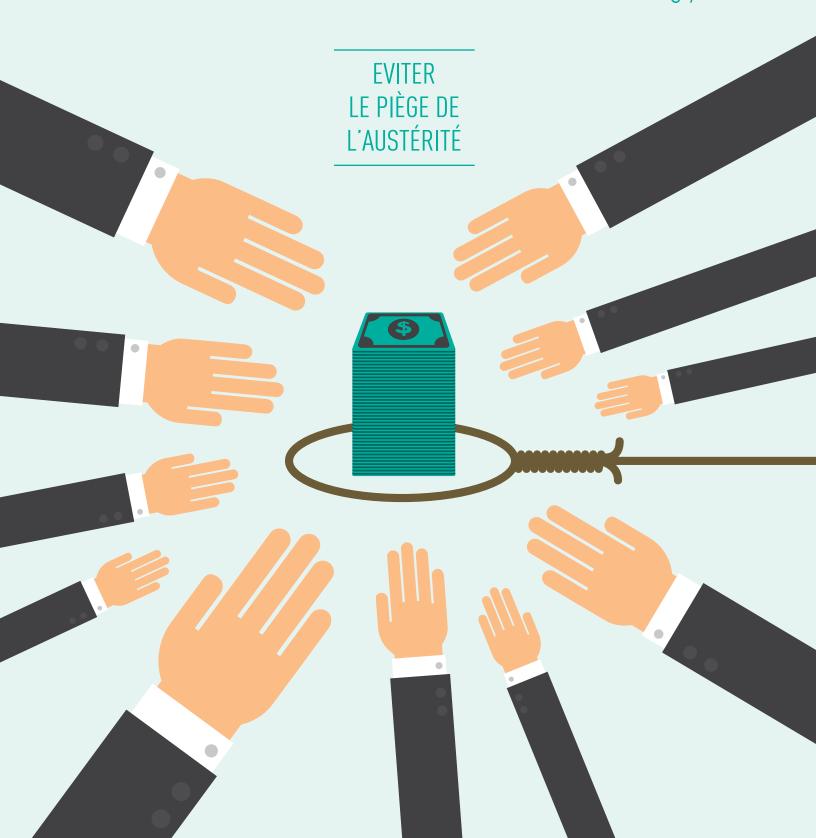
**BULLETIN DE** 

# FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC



VOL. 39 Nº 2



## LIAISON

#### DANS CE NUMÉRO...

DIL MALIVAIC BURL ECOLIE	D 0
DU MAUVAIS BURLESQUE	P. 2
par Andrée Normandeau	
NOUS AVONS LES MOYENS	
DE FAIRE AUTREMENT!	P. 3
par Véronique Laflamme	
ÉVITER LE PIÈGE	
DE L'AUSTÉRITÉ	P. 5
Par Lorraine Desjardins	
LA LUTTE POUR LES SERVICES	
DE GARDE DOIT SE POURSUIVRE	P. 7
par Ruth Rose	
ENGAGER LES PÈRES	
POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ	P. 9
PAR SIMON LAPIERRE	
UNE SOCIÉTÉ EN APPUI AUX	
FEMMES ET AUX FAMILLES	P. 10
PAR LA COALITION EN CONCILIATION	

**Équipe du Bulletin** Lorraine Desjardins

FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES

Laurence Lagouarde Sylvie Lévesque

Mise en page David Bombardier

**Collaborations** Andrée Normandeau **FAFMRQ**  Véronique Laflamme FRAPRU

Coalition Main rouge

Université du Québec à Montréal

Simon Lapierre Université d'Ottawa

Les membres de la Coalition conciliation famille-travail-études



584, Guizot Est, Montréal (QC) H2P 1N3 Tél.: (514) 729-MONO (6666) Téléc.: (514) 729-6746 Site Internet www.fafmrq.org Courriel fafmrq.info@videotron.ca

## DU MAUVAIS BURLESQUE...

Par Andrée Normandeau | PRÉSIDENTE



vouons que, ces jours-ci, garder le moral demande un peu plus de volonté que d'habitude... Même que, à certains égards, les annonces de coupures et de compressions qui se succèdent à la vitesse grand V donnent parfois l'impression d'assister à un spectacle de mauvais burlesque! Ce qui est surtout de mauvais goût, c'est que les mesures d'austérité mises de l'avant par le gouvernement Couillard affecteront davantage les plus pauvres d'entre-nous. C'est vrai par exemple pour les coupures à l'aide sociale, dont l'abolition (en douce cet été) du Supplément pour le retour au travail qui permettait aux personnes de faire face aux dépenses liées au retour sur le marché de l'emploi.

Sous les pressions de Québec, les commissions scolaires ont elles aussi dû mettre la hache dans leurs budgets de fonctionnement. Après le cafouillage du ministre de l'Éducation, qui avait affirmé qu'aucun enfant ne mourrait s'il y avait moins de livres dans les écoles, on nous avait assuré que les coupures n'affecteraient pas les services directs aux élèves. Or, à la comission scolaire pour laquelle je travaille, on a appris que l'aide aux devoirs serait bientôt abolie! Encore une fois, ce sont les familles à faible revenu qui seront les plus touchées puisqu'elles n'ont pas les moyens de faire appel à des ressources professionnelles privées pour favoriser la réussite scolaire de leurs enfants. On pourrait continuer avec les coupures dans le système de santé où, là aussi, des pans complets de services directs à la population sont en train de disparaître... Bref, un mauvais film dans lequel jouent des acteurs bien peu convaincants, surtout quand ils nous disent que, tout ça, c'est pour notre bien!

Dans ce numéro du *Bulletin de liaison*, vous trouverez sans doute peu de raisons de vous réjouir... En revanche, vous trouverez

des arguments solides pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Par exemple, l'article de Véronique Laflamme, de la Coalition Main rouge, démontre clairement que l'austérité n'est pas une fatalité et que le Québec a les moyens de faire autrement! Lorraine Desiardins, pour sa part, nous présente un résumé du mémoire que la FAFMRQ a déposé à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise et où il est notamment question de la double taxation des pensions alimentaires pour enfants. De son côté, Ruth Rose, du Département de sciences économiques de l'UQAM, nous explique pourquoi c'est une très mauvaise idée d'augmenter les tarifs des services de garde. Dans un tout autre ordre d'idée, Simon Lapierre, professeur à l'École de service social de l'Université d'Ottawa, aborde l'engagement des pères et comment celui-ci peut favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Finalement, une large coalition d'organisations communautaires et syndicales, réunies autour du thème de la conciliation famille-travailétudes, signe une déclaration commune en faveur du maintien des politiques familiales actuelles.

En terminant, je m'en voudrais de passer sous silence le fait que notre Fédération célèbre ses 40 ans cette année. Depuis sa création en 1974, les luttes pour améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées n'ont pas manqué. Certaines de ces batailles ont même mené à des victoires importantes! Or, au moment où plusieurs de ces acquis sont sérieusement menacés, il est plus important que jamais de résister. L'austérité est un piège qu'il faut à tout prix éviter!

## COMPRESSIONS? COUPURES? HAUSSES DE TARIFS?

#### NOUS AVONS LES MOYENS DE FAIRE AUTREMENT!

#### Par Véronique Laflamme

ORGANISATRICE AU FRAPRU ET MEMBRE DU COMITÉ ACTION ET SUIVI DE LA COALITION MAIN ROUGE



oupures dans l'aide aux devoirs et dans l'aide alimentaire dans les écoles, coupures dans les programmes d'aide à l'emploi pour les personnes vivant avec un handicap ou un problème de santé mentale, coupures de postes dans les centres de santé partout au Québec, compressions records dans les universités, programmes pour les enfants de milieux défavorisés amputés, coupures à l'aide sociale, compressions dans la protection de la faune, etc. Tous les jours, la lecture des nouvelles nous montre les impacts dramatiques des mesures d'austérité budgétaire sur la population. En plus de réduire le filet social que nous nous sommes donné suite à de nombreuses. luttes, ces mesures augmentent les inégalités. Le gouvernement tente de nous faire croire que ces mesures d'austérité sont inéluctables. C'est loin d'être le cas.

## PLUSIEURS MILLIARDS \$ VOLATILISÉS

Depuis la fin des années 1990, les cadeaux fiscaux et les baisses d'impôt aux contribuables les plus fortunés et aux entreprises nous ont privés de plusieurs milliards \$ par année. Cette baisse de revenus explique en partie la crise des finances publiques que le Québec vit depuis quelques années et les politiques d'austérité budgétaire successives que les gouvernements imposent à la population depuis 2010.

En 1996, on nous a parlé de déficit zéro, en 2003, de réingénierie, en 2012, de révolution culturelle, en 2014, de rigueur. Les résultats sont désastreux. Tout ce qu'on réussit à faire ainsi, c'est de réduire les marges de manœuvre de l'État pour faire face à ses obligations, notamment en matière de respect des droits humains. La classe moyenne, les femmes, les

personnes en situation de pauvreté, les étudiantes et étudiants, les gens âgés et les personnes migrantes paient le prix fort de ces mesures. Les services publics sont attaqués. Les banques et les grosses compagnies, elles, continuent d'afficher des profits records. Pendant ce temps, pour la population, l'accroissement des écarts de richesse s'avère être le seul résultat concret de l'application de ces politiques néolibérales au Québec.



#### LES HAUSSES DE TAXES ET DE TARIFS NE SONT PAS LA SOLUTION

Dans les dernières années, les gouvernements successifs ont choisi de hausser les tarifs pour augmenter leur revenu. On a ainsi dégelé le tarif d'électricité patrimoniale, haussé les frais de scolarité, imposé une taxe santé. Ces mesures de fiscalité régressives, basées sur des taxes et des tarifications, ont un poids démesuré sur le budget des personnes à faible revenu et appauvrissent la classe moyenne. Elles contribuent donc à augmenter les écarts de richesse. C'est pour cette raison qu'il faut s'y opposer. L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)<sup>1</sup> a bien démontré que, malgré les mesures compensatoires comme les crédits visant à atténuer leurs effets, ces mesures demeurent régressives. C'est le cas de la taxe santé, telle qu'actuellement modulée. Si on veut recourir davantage aux taxes à la consommation comme sources de revenus, il faudrait s'assurer qu'elles s'appliquent à un taux plus élevé sur les produits de luxe et les produits polluants.

## NOUS POUVONS FAIRE AUTREMENT

Nous avons un autre choix: celui de revoir la fiscalité. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, propose un ensemble de solutions fiscales pour mieux redistribuer la richesse. Au moins 10 milliards\$ de plus par année permettraient de financer les services publics et les programmes sociaux, sans porter atteinte à la justice sociale. En voici un aperçu.

## Augmenter la contribution des entreprises

En 2013-2014, les individus ont contribué pour 84 % des revenus autonomes du gouvernement du Québec (sans considérer les transferts fédéraux) tandis que la contribution des entreprises a été de 16 %. Une révision majeure des politiques fiscales s'impose afin de rehausser la contribution des entreprises et réduire le poids de celle des individus.

En 2013, une entreprise québécoise paie un maximum de 26,9 % d'impôt sur ses revenus imposables, après déduction des crédits applicables et sans tenir compte des subventions reçues. Ce taux se répartit entre le fédéral à 15% et le provincial à 11,9 %<sup>2</sup>. Le taux d'imposition des entreprises était beaucoup plus élevé auparavant. En moins de 15 ans, l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises est passé de 28 % à 15 %, l'un des plus bas parmi les pays développés. La Coalition propose donc d'augmenter le taux d'imposition provincial des entreprises de 11,9% à 15%. Le Québec se comparerait ainsi aux autres provinces canadiennes, où les taux varient entre 10 % et 16 %, et ne serait pas en situation désavantageuse par rapport aux états américains.

En 2013, le coût des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés totalisait 3,2 milliards \$, dont près de 2,2 milliards \$ en crédits d'impôt et autres. Ces dépenses fiscales, qui connaissent une hausse importante depuis 6 ans, permettent notamment aux entreprises de réduire leurs impôts à payer et de diminuer leurs taxes à la consommation. Plusieurs de ces dépenses fiscales privent encore l'État de revenus substantiels. Nous pourrions par exemple abolir le crédit d'impôt pour gain en capital des entreprises, éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus et revoir les politiques de congés fiscaux. Ces trois mesures rapporteraient, à elles seules, 1,2 milliards \$ par année.

#### Revenir à une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers (taux) d'imposition selon les revenus, il n'en reste aujourd'hui que 4. Au fil des ans, le premier palier d'impôt a augmenté, tandis que le dernier palier a diminué. Ainsi, de 2000 à 2007, les seules baisses d'impôts cumulatives des particuliers ont totalisé plus de 5 milliards \$ annuellement.

Le Québec n'est pas un enfer fiscal, malgré ce qu'en disent les *thinks tanks* de droite qui reçoivent un écho médiatique important. L'IRIS en fait une démonstration claire<sup>3</sup>. Ainsi, au Québec, un couple au salaire moyen est à peine plus imposé qu'aux États-Unis, mais bénéficie de beaucoup plus de services publics gratuits.

Aujourd'hui, la progressivité de l'impôt n'est plus assumée par les hauts revenus, mais par les ménages gagnant entre 30 000 \$ et 70 000 \$. Il faut sans tarder réinstaurer une réelle équité dans la contribution des contribuables les plus fortunés et plus de progressivité. Cela passe par l'augmentation du nombre de paliers d'imposition. On pourrait ainsi aller chercher jusqu'à 1 milliard \$ de plus par année.

### Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières

La taxe sur le capital, qui visait à ce que chaque entreprise contribue minimalement aux finances publiques, a été abolie totalement en 2011. Le gouvernement invoquait alors que la taxe pouvait nuire à l'investissement des entreprises manufacturières. Or, au même moment, la taxe sur le capital a également été abolie pour les entreprises financières... auxquelles l'argument ne s'appliquait pourtant pas. Il n'y a aucune raison que les entreprises financières bénéficient de cet avantage fiscal, d'autant que plusieurs font des profits records, année après année. Par exemple, pour le premier trimestre de 2014 seulement, le profit de la Banque Royale était de 2,09 milliards\$, et pour les six grandes banques canadiennes, de 8,49 milliards\$, soit une hausse de 11 % par rapport à la même période l'an dernier. En 2013, les bénéfices nets des six plus grandes banques se sont élevés à plus de 30 milliards\$, une hausse de 20 % par rapport à 2011.

En 2006, dernière année avant son abolition progressive, la taxe sur le capital des entreprises financières rapportait 730 millions \$ annuellement à l'État québécois. Si le gouvernement décidait de réinstaurer cette taxe sur le capital pour les seules entreprises financières, il pourrait augmenter ses revenus annuels d'au moins 600 millions \$4. À elle seule, cette somme permettrait de financer 7000 logements sociaux de plus par année, ou encore, la gratuité scolaire!

### 10 MILLIARDS \$ À ALLER CHERCHER

En plus des mesures fiscales à proprement parler, le gouvernement peut économiser des sommes importantes ailleurs que dans les services publics et les programmes sociaux, par exemple en contrôlant le coût des médicaments qui gruge une part grandissante du budget de la santé, en cessant de recourir aux agences privées de placement dans les institutions publiques de santé, ou encore, en utilisant les logiciels libres dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Mises ensemble, ces mesures de contrôle des dépenses et les solutions fiscales totalisent 10 milliards\$ par année.

#### LE TEMPS PRESSE!

Dans le discours de son premier budget, le ministre des Finances, Carlos Leitão, annonçait que la *Commission de révision permanente des programmes* allait devoir «trouver» 3,2 milliards\$ en 2015-2016. Ces compressions s'ajoutent à toutes celles déjà mises en œuvre, résultat notamment de la réduction dramatique de la croissance des programmes de 1,8% imposée dans le budget 2014-2015 et des réductions similaires des budgets précédents. Déjà, dans son premier budget, le ministre Leitão annonçait des objectifs encore plus bas de réduction des programmes pour le budget 2015-2016.

Avant de couper, il faut aller chercher l'argent là où il se trouve. À l'heure où nos programmes sociaux et nos services publics sont attaqués plus que jamais, il est pressant de mener une lutte pour la redistribution de la richesse.

- 1 Fortier, Francis, HÉBERT, Guillaume et Philippe HURTEAU, *La révolution tarifaire au Québec*, IRIS, octobre 2010. En ligne: http://iris-recherche. qc.ca/publications/la\_revolution\_tarifaire\_au\_quebec
- 2 Pour les PME, un taux particulier plus bas est prévu, autant au provincial qu'au fédéral, et ce n'est pas de ces entreprises dont il est question ici.
- 3 FORTIER, Francis et TREMBLAY-PEPIN, Simon, Les Québécois-es: les plus imposé-es en Amérique du Nord ?, IRIS, 28 février 2013. En ligne: et la publication Les riches sont-ils en danger? En ligne: http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/03/note\_fiscalite2013-03.pdf
- 4 TREMBLAY-PÉPIN, Simon, *Jacques Parizeau*, *la taxe sur le capital et Francis Vailles*, IRIS, 19 février 2013. En ligne: www. iris-recherche.qc.ca/blogue/jacques-parizeau-la-taxe-sur-le-capital-et-francis-vailles#more-2682

## FISCALITÉ QUÉBÉCOISE : ÉVITER LE PIÈGE DE L'AUSTÉRITÉ!

Par Lorraine Desjardins | AGENTE DE RECHERCHE ET DE COMMUNICATION



evant le vent d'austérité qui souffle sur le Québec, la FAFMRQ a ressenti le besoin de déposer un mémoire dans le cadre des consultations menées par la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. D'entrée de jeu, la FAFMRQ y a dénoncé la nature du processus de consultation mis en place par le gouvernement du Québec autour de questions aussi importantes que la fiscalité et la révision des programmes. Non seulement les montants des dépenses à couper dans les programmes et dans la fiscalité sont déterminés avant même que le processus ait commencé, mais la recherche de nouveaux revenus pour l'État n'est jamais envisagée! Cette impression vient d'ailleurs d'être renforcée alors que le président du Conseil du trésor a laissé savoir qu'il prendrait ses premières décisions avant même que les recommandations de la Commission permanente de révision des programmes ne soient rendues publiques<sup>1</sup>.

Cela étant dit, sans faire une analyse en profondeur des mesures fiscales susceptibles d'avoir des impacts sur les familles monoparentales et recomposées, la Fédération tenait à porter certaines de ses préoccupations à l'attention des membres de la Commission d'examen sur la fiscalité. En plus de recommander que le Régime québécois d'assurance parentale et le caractère universel des services de garde à contribution réduite soient maintenus et protégés, la FAFMRQ voulait profiter de l'occasion pour dénoncer, à nouveau, le détournement des pensions alimentaires pour enfants. C'est surtout ce dernier point que nous aborderons dans le cadre du présent article.

#### LA DOUBLE TAXATION DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

Depuis juillet 1998, la couverture des besoins des enfants se fait indépendamment de



Photo: Conseil central du Montréal métropolitain - CSN

l'aide sociale. Depuis qu'on a «sorti les enfants de l'aide sociale», le montant de la prestation de base de l'adulte parent est égal à celui d'un adulte non parent, puisque la couverture des besoins des enfants est assurée par le Soutien aux enfants. Depuis cette date, le gouvernement du Québec considère la pension alimentaire comme un revenu, conséquemment, elle est comptabilisée aux fins du calcul de la prestation de l'assistance-emploi. Il en est de même au programme de prêts et bourses. Pendant longtemps, tout montant versé à titre de pension alimentaire pour enfant, à l'exception de 100\$ par mois, était déduit du montant des prestations d'aide sociale ou de l'aide financière aux études. Toutefois, l'exemption est passée à 100\$ par mois par enfant depuis le 1er avril 2011. Cela représente une amélioration pour les familles qui ont plusieurs enfants, mais pour les familles qui ne comptent qu'un seul enfant, la situation demeure inchangée. La pension alimentaire pour enfant est également considérée comme un revenu du parent gardien dans deux autres programmes gouvernementaux: les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.

Dans le cadre d'un témoignage d'expert donné en 2009 par Ruth Rose<sup>2</sup>, l'économiste avait démontré que les montants de pensions alimentaires pour enfants des familles prestataires de l'aide sociale sont imposés à plus de 100 % et que le traitement qui leur est réservé viole quatre principes d'une fiscalité efficace: «Il est généralement reconnu que la fiscalité doit respecter certains principes dont l'équité verticale, l'équité horizontale, la neutralité et la simplicité (Boadway et Kitchen, 1984: 7-16; Ministère des Finances, Québec, 1996b: 1-2). (...) Or, le fait de réduire la prestation d'aide sociale du parent gardien en fonction de la pension alimentaire versée pour les enfants constitue une forme de double taxation et ne respecte pas le principe d'équité horizontale. De plus, cette règle touche les familles les plus pauvres et, donc, n'est pas conforme au principe d'équité verticale. Elle n'est pas neutre parce qu'elle décourage les efforts du parent non gardien d'assumer la responsabilité financière de ses enfants et encourage l'évitement. Pour cette raison, également, elle nécessite un mécanisme complexe pour assurer son application et, en conséquence, entraîne des coûts administratifs élevés. »3

[8670\$ x 1,75% par année en moyenne depuis 2009 <sup>5</sup> ]	9581\$
Exemption de 100\$ par enfant	
(200\$ x 12)	2400\$
Montant de pension alimentaire	
considéré dans le calcul de la prestation	7181\$
Prestation aide sociale sans contrainte	
(610\$ x 12)	7320\$
Montant net de prestation pour une année	
	139\$

Lors de son expertise, madame Rose utilisait l'exemple d'une mère monoparentale de 2 enfants d'âge scolaire et d'un père gagnant un revenu annuel de 50 000\$. Bien qu'il s'agisse de chiffres basés sur la situation qui prévalait en 2008, nous les reproduisons quand même ici pour fin de base de calcul. «Du point de vue économique, sur une pension alimentaire défiscalisée de 8 670\$, le père paie un impôt de 38,4% composé de la façon suivante: 18,4% d'impôt fédéral (en tenant compte de l'abattement du Québec) 1593\$, 20% d'impôt provincial 1734\$, pour un total de 3327\$»4

Une mise à jour de certains de ces montants démontre que, même en 2014, alors que 100\$ par enfant par mois du montant de pension alimentaire sont exemptés du calcul de la prestation, cette famille serait quand même pratiquement inadmissible à l'aide sociale.

De plus, en conservant, de façon très conservatrice, le même montant d'impôt payé en 2008, il est permis de croire que le gouvernement récupère encore davantage que la valeur de la pension alimentaire elle-même. En additionnant l'impôt payé par le père (3327\$) à l'économie réalisée par le gouvernement en prestations d'aide sociale (7181\$), ce sont plus de 10508\$ qui aboutissent dans les coffres de l'État, soit 927\$ de plus que le montant de pension alimentaire au départ!

Le 2 juillet dernier, alors qu'il était interpellé par la députée de Sainte-

Marie - Saint-Jacques sur la double taxation des pensions alimentaires pour enfants, le ministre des Finances du Québec a reconnu que ce sujet l'interpellait et qu'il serait regardé par la Commission d'examen sur la fiscalité. «L'esprit derrière cet examen-là c'est de s'assurer que le taux effectif d'imposition pour les familles à l'aide sociale ne soit pas exagéré. (...) Et on va voir s'il y a une aberration dans le système fiscal qui fait que ces personnes-là font face à des taux d'imposition qui sont hors mesure. » La FAFMRQ croit que la meilleure façon de mettre fin à cette iniquité fiscale est de cesser de considérer les pensions alimentaires pour enfants comme un revenu, non seulement à l'aide sociale, mais également à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.

#### LES RATÉS DE LA PERCEPTION AUTOMATIQUE

Par ailleurs, le 1er octobre dernier, la Fédération a été appelée à commenter une nouvelle concernant les pensions alimentaires pour enfants impayées. Selon des informations recueillies par Radio-Canada, le montant des pensions alimentaires impayées au Canada s'élèverait à plus de 3,7 milliards de dollars! Au Québec seulement, ce sont plus de 188 millions de dollars de pensions alimentaires qui seraient en défaut de paiement. Pourtant, en décembre 1995, le Québec se dotait d'un système de perception automatique des pensions alimentaires pour enfants

avec retenues à la source. Ce système a pour objectif, entre autres, d'assurer une régularité dans le paiement de ces montants. Le système fonctionne relativement bien, sauf pour ceux (97 % des mauvais payeurs sont des hommes) qui se servent de toutes les failles pour déjouer le système: quitter le pays, travailler au noir ou faire de fausses déclarations. On apprenait également dans le reportage de Radio-Canada que seulement 1636 personnes, dont le tiers au Québec (591), travaillent dans les bureaux de perception des pensions alimentaires. C'est insuffisant!

Dans son dernier rapport, le Protecteur du citoyen a par ailleurs affirmé que les fonctionnaires du ministère du Revenu doivent faire plus pour que les pensions alimentaires soient versées. Interrogé par Radio-Canada, le vice-protecteur du citoyen du Québec disait ceci: «Quand Revenu Québec est en mode de recouvrement de citovens pour des sommes dues à l'État, ils sont très diligents, ils sont très rapides à vouloir récupérer les sommes en question. On n'observe pas du tout la même diligence pour la récupération des pensions alimentaires. Ca nous fait dire qu'il y a deux poids deux mesures à Revenu Québec lorsque vient le temps percevoir des sommes. » On pourrait également ajouter à cela que, lorsque le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale se subroge au parent prestataire pour obtenir un jugement de pension alimentaire pour enfant, il déploie tous les efforts nécessaires pour s'assurer que ce montant soit bel et bien versé. Malheureusement, dans le cas des mauvais payeurs de pensions alimentaires et dans celui des familles prestataires de l'aide sociale ou des prêts et bourses, le résultat est le même : les enfants sont privés de montants qui devraient pourtant leur revenir de plein droit!

#### **EN GUISE DE CONCLUSION**

Le gouvernement doit impérativement renoncer aux mesures d'austérité qui, de l'avis même d'experts du Fonds monétaire international, sont génératrices d'inégalités sociales<sup>7</sup>. C'est aussi l'avis du prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, qui va

SUITE | P. 10 | \(\sigma\)

## LA LUTTE POUR LES SERVICES DE GARDE DOIT SE POURSUIVRE!

#### Par Ruth Rose, professeure associée

DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

epuis des décennies, la FAFMRQ a été aux premières lignes de la lutte pour une bonne politique familiale au Québec. En Suède, pays où les femmes ont fait le plus de progrès pour obtenir leur autonomie économique et réduire les écarts par rapport aux hommes, on reconnaît que l'État a un rôle primordial pour soutenir les familles. D'après cette philosophie, hommes et femmes adultes sont capables de gagner leur vie; pas les enfants. Donc, c'est en assumant une partie du coût des enfants et en leur offrant les services essentiels. notamment les services éducatifs dès le plus jeune âge, que l'État peut le mieux contribuer au développement optimal des enfants et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La FAFMRQ a participé activement aux coalitions qui ont fini par obtenir la politique des services de garde à 5\$ par jour en 1997 et le Régime québécois d'assurance parentale en 2006. Elle a également piloté le mouvement pour obtenir les programmes de *Soutien aux enfants* et la *Prime au travail* en 2005, une des revendications de la *Marche mondiale des femmes* de 2000. En 2013, ces deux programmes ont offert jusqu'à 5509\$ aux mères monoparentales avec un seul enfant et travaillant à faible salaire. Les prestations fédérales complètent leur revenu.

En 2014, au nom de l'austérité, le gouvernement est en train de revisiter ces programmes qui ont pourtant largement démontré leur utilité, notamment pour faire passer le taux de natalité de 74 000 à 88 000 enfants par année. Ces programmes ont aussi permis de faire passer le taux d'activité des femmes monoparentales avec de jeunes enfants de 46,3% en 1996 à 69,2% en 2013. Pour les mères avec conjoint, ce taux est passé de 63,1% à 80,2% au cours de la même période, taux le plus élevé de toutes les provinces canadiennes, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.



La politique d'un prix unique pour les services de garde, quel que soit l'âge de l'enfant, le type de service ou le revenu des parents semble être particulièrement en danger. Pourtant, les arguments avancés par le mouvement féministe en 2003, avant que le gouvernement ait décidé de hausser le tarif de 5\$ à 7\$, tiennent toujours.

#### POURQUOI PÉNALISER LES FAMILLES QUI ONT DE JEUNES ENFANTS?

Un des scénarios envisagés est d'ajouter une surcharge pour les familles mieux nanties au moment du rapport d'impôt. Quoique ce scénario allégerait le fardeau administratif des CPE et des agences de services de garde en milieu familial, comparativement à ce qui se passait avant 1997, il serait toujours inéquitable. Une fois la porte ouverte, rien n'empêchera le gouvernement de continuer à hausser les tarifs, non seulement pour les familles à revenu élevé, mais aussi pour la classe moyenne et les plus pauvres.

Le tableau à la page suivante compare le revenu disponible des personnes seules et des familles monoparentales ayant un ou deux enfants, avec et sans frais de garde, selon trois niveaux de revenu.

Une mère monoparentale qui ne gagne que 30000\$, très près du seuil de pauvreté, reçoit plus des gouvernements qu'elle ne paie en impôt: avec un enfant et sans frais de garde, son revenu disponible est de 32 502\$. Si elle doit payer 7\$ par jour, les frais de garde nets sont de 512\$ en tenant compte de la Prestation universelle pour la garde des enfants (PUGE) de 1200\$ versée par le gouvernement fédéral pour les enfants de moins de 6 ans. Avec deux enfants, le revenu disponible augmente à 37084\$, principalement en raison des prestations fédérales et provinciales pour enfants. Les frais de garde coûtent 631\$ nets. Toutefois, pour les enfants d'âge scolaire, même à 7\$ par jour, les frais nets sont de deux à trois fois plus élevés, parce que ces enfants ne sont pas admissibles à la PUGE.

#### REVENU DISPONIBLE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ET LA PRÉSENCE DE FRAIS DE GARDE

(personne seule et famille monoparentale, Québec 2013)

Revenu d'emploi brut	30 000\$	50 000\$	70 000\$
SITUATION FAMILIALE			
Personne seule			
Revenu disponible	25 273\$	36 627\$	48 818\$
Famille monoparentale avec 1 enfant			
Revenu disponible sans frais de garde	32 502\$	40 815\$	51 747\$
valeur de l'aide pour l'enfant	7 229\$	4 188\$	2 929\$
Revenu disponible avec frais de garde	31 989\$	40 105\$	51 037\$
coût net des frais de garde	(512\$)	(710\$)	(710\$)
Famille monoparentale avec 2 enfants			
Revenu disponible sans frais de garde	37 084\$	43 657\$	54 077\$
valeur de l'aide pour les enfants	11 811\$	7 030 \$	5 259 \$
Revenu disponible avec frais de garde	36 452\$	42 311\$	52 730\$
coût net des frais de garde	(631\$)	(1 347\$)	(1 347\$)

Notes: Le revenu disponible est calculé en soustrayant les impôts, les cotisations obligatoires et les frais de garde, et en ajoutant les prestations pour enfants et les crédits pour contribuables à faible revenu. La valeur de l'aide pour les enfants est calculée en soustrayant le revenu disponible de la personne seule de celui de la famille monoparentale.

Le coût des frais de garde est calculé en soustrayant du montant payé (7\$ par jour ou 1820\$ par année), la valeur de la PUGE nette d'impôt, et les économies d'impôt découlant de la déduction fédérale pour frais de garde.

Qu'est-ce qui arrive si la mère gagne 50 000 \$, 20 000 \$ de plus? Son revenu disponible augmente d'à peine 8 000 \$ parce qu'elle doit payer beaucoup plus d'impôt, mais aussi parce qu'elle perd une grande partie du *Soutien aux enfants* du Québec et de la *Prestation canadienne pour enfants* ainsi que d'autres crédits destinés aux plus pauvres. Les frais de garde nets augmentent à 710 \$ pour un seul enfant, mais font plus que doubler pour le deuxième. Pour les enfants d'âge scolaire, les frais de garde sont trois fois plus élevés en raison de l'absence de la *PUGE*.

#### LA PRÉSENCE DE FRAIS DE GARDE RÉDUIT LE REVENU DISPONIBLE

Les politiciens ont tendance à dire que les familles à revenu plus élevé sont capables d'absorber les frais de 7\$, même 10\$ par jour – si ce n'est éventuellement de 30\$ ou 40\$. Mais déjà, les familles avec de jeunes enfants sont défavorisées relativement à celles dont les enfants sont plus âgés ayant le même revenu de base. Déjà,

ces familles reçoivent peu de prestations pour enfants et paient beaucoup plus d'impôt. Pourquoi alourdir encore plus leur fardeau? En moyenne, les parents des jeunes enfants sont aussi plus jeunes et doivent souvent rembourser des prêts étudiants et peut-être économiser en vue de faire l'achat d'une maison.

Pour les familles biparentales, l'impact d'une hausse des frais de garde serait encore plus dramatique. Le revenu du père est presque toujours assez élevé pour mettre la famille dans une tranche de revenu où les frais seraient plus élevés. En Ontario, les frais de garde sont nuls pour une famille ayant un revenu inférieur à 20000\$ - à condition de trouver une place subventionnée. Une famille gagnant 50000\$ doit payer 5000\$ de frais de garde et, pour chaque 10000\$ de revenu additionnels, les frais augmentent de 3000\$. En 2013, seulement 28 % des familles à faible revenu de Toronto avaient accès à une place subventionnée et la liste d'attente comptait plus de 21 000 enfants.

En Colombie-Britannique, les frais de garde en installation peuvent atteindre 16 000 \$ pour un poupon, 15 000 \$ pour un enfant de 18 à 36 mois, et 10 000 \$ pour un enfant d'âge préscolaire. Les frais sont moindres en milieu familial, mais qu'en est-il de la qualité puisque certains services ne sont aucunement réglementés? L'aide financière pour les familles à faible revenu est tellement peu généreuse que, même une femme monoparentale gagnant 20 000 \$ par année pourrait avoir à payer plus de 7 000 \$ en frais de garde.

Même en Saskatchewan, au Manitoba ou au Nouveau-Brunswick, où les gouvernements offrent des subventions significatives directement aux services de garde, les frais tournent autour de 6000\$ pour une famille ayant un revenu aussi bas que 40000\$.

Si l'on doit payer 10000\$ pour les frais de garde, voire 20000\$ si on a plus d'un enfant, vaut-il la peine pour la mère de travailler? Il faut aussi tenir compte des impôts, cotisations, pertes des prestations pour enfants et les autres coûts du travail? C'est ce phénomène qui explique sans doute pourquoi le taux d'activité des Québécoises avec conjoint et enfants de moins de 6 ans est supérieur de 15 points de pourcentage à celui de l'Alberta, de 8 points à celui de la Colombie-Britannique et de 7 points à celui de l'Ontario.

#### CONSÉQUENCES D'UN RETRAIT DES FEMMES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Beaucoup de recherches démontrent qu'offrir des services éducatifs dès le plus jeune âge contribue au développement optimal des enfants, surtout les enfants des milieux pauvres. Aussi, s'il y a rupture d'union dans le cas des familles biparentales alors que la mère s'est retirée du marché du travail pendant plusieurs années, les femmes nouvellement monoparentales risquent beaucoup plus souvent d'être obligées de recourir à l'aide sociale. Le Québec a investi beaucoup dans les services de garde, avec des effets positifs importants. Économiserait-il vraiment si les femmes se retirent du marché du travail et paient moins d'impôt ou doivent recevoir de l'aide sociale?

## ENGAGER LES PÈRES POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



#### par Simon Lapierre

Ph.D., Professeur agrégé à l'École de service social de l'Université d'Ottawa

a paternité est un thème qui gagne en popularité. Si certains chercheurs s'intéressent à l'expérience de la paternité et aux relations que les hommes entretiennent avec leurs enfants, des voix s'élèvent également pour dénoncer le traitement injuste qui serait réservé aux hommes dans les services et pour revendiquer le respect de leurs droits. J'ai d'ailleurs appris récemment l'existence de l'initiative «Amis des pères», lancée par des chercheurs québécois et leurs partenaires des milieux d'intervention qui souhaitent favoriser l'engagement paternel. Ils proposent, notamment, de rejoindre les pères dans leurs milieux de vie et de transformer les services existants (services de garde, écoles, services sociaux et de santé, etc.) pour qu'ils soient plus inclusifs, accessibles et utiles aux papas.

Étant moi-même le père de deux jeunes enfants, je me sens évidemment interpellé par ce genre d'initiative. Je suis convaincu que, de manière générale, un engagement soutenu des pères auprès de leurs enfants peut avoir des retombées positives pour les enfants et pour les hommes, mais aussi pour les femmes.

Néanmoins, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur certains discours qui sous-tendent ce genre d'initiative, particulièrement l'idée que les hommes sont exclus des services, puisque ces services seraient davantage adaptés à la réalité et aux besoins des femmes. Ce discours, extrêmement populaire, est véhiculé par les chercheurs, les politiciens et les médias, ainsi que par les professionnels de l'éducation, des services sociaux et de la santé. Certains éléments devraient pourtant être remis en perspective...

#### DES SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ ET AUX BESOINS DES MÈRES?

Comme la responsabilité et les soins aux enfants incombent encore largement aux femmes, il est vrai que les services ciblent souvent les mères et que les mères sont davantage en contact avec les professionnels. Par contre, cela ne signifie pas nécessairement que ces services sont adaptés à la réalité et aux besoins des mères. Au contraire, les femmes se retrouvent souvent contraintes d'aménager leurs activités personnelles et professionnelles en fonction des besoins de leurs enfants et des horaires peu flexibles des services de garde, des écoles, des CLSC, des hôpitaux, etc.

COMPORTEMENTS

JUGÉS INACCEPTABLES

DE LA PART D'UNE

MÈRE SERONT PLUTÔT

PERÇUS COMME

MALADROITS DE LA

PART D'UN PÈRE

De plus, certaines réalités biologiques, comme celles liées à la grossesse et à l'accouchement, et certaines attentes construites socialement, incluant celles liées à l'allaitement maternel, imposent des contraintes particulières aux femmes. Cette situation engendre d'ailleurs des coûts importants à plus long terme pour les femmes, notamment sur le plan financier et sur l'avancement de leur carrière.

#### LA PERSISTANCE D'UN DOUBLE DISCOURS

Dans le contexte où la responsabilité et les soins aux enfants incombent encore largement aux femmes, mais où les services ne sont pas adaptés à leur réalité et à leurs besoins, il est légitime de se demander pourquoi ne pas avoir investi, en priorité, dans des initiatives similaires pour les mères – ou du moins pour les « parents » ? La réponse à cette question semble résider dans le fait que, comme société, nous avons maintenant tendance à encourager et à valoriser l'engagement des pères, mais à prendre pour acquis le travail accompli par les femmes dans leur rôle de mère.

Cela se traduit, entre autres, par une attitude plus positive à l'endroit des pères. En effet, de nombreuses tâches, qui sont pourtant invisibles lorsqu'elles sont réalisées par les mères, peuvent permettre aux hommes d'être perçus comme de «bons» pères. Par exemple, je me souviens clairement d'une occasion lors de laquelle j'ai reçu des commentaires très positifs, simplement parce que je m'apprêtais à aller changer la couche de mon fils dans les toilettes d'un restaurant. Quelle femme a déjà reçu des compliments pour avoir changé des couches?

Dans les services, les mêmes comportements peuvent être interprétés différemment par les professionnels. Ils peuvent, par exemple, reprocher à une



mère d'être en retard à un rendez-vous, alors qu'ils vont féliciter un père d'être présent au rendez-vous malgré le retard («Au moins, il est venu»). Certains comportements jugés inacceptables de la part d'une mère seront plutôt perçus comme maladroits de la part d'un père («Il n'est pas habitué»).

#### PÈRES EXCLUS? S'ENGAGER COMME PÈRES POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dans ce contexte, il ne semble pas approprié de prétendre que les hommes sont en quelque sorte victimes d'une injustice, parce que les services se centrent davantage sur les femmes. Les attentes à l'endroit des mères sont plus élevées, elles assument une plus grande partie du travail lié aux soins aux enfants et aux tâches domestiques, elles sont davantage interpellées par les professionnels et elles en subissent les conséquences à court et

à long terme. Si certains pères, à certains moments, peuvent se sentir exclus par les propos ou les actions des professionnels, il n'en demeure pas moins qu'ils sont généralement dans une situation privilégiée par rapport à celle de leur conjointe. Les hommes peuvent choisir d'être plus ou moins impliqués auprès de leurs enfants sans s'exposer à trop de jugements de la part de leur entourage; les femmes n'ont pas cette même liberté.

En ce sens, je suis convaincu qu'une plus grande participation des hommes dans les soins aux enfants et dans les tâches domestiques peut avoir des retombées positives sur tous les membres de la famille, mais peut aussi constituer un pas important vers l'atteinte d'une égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela, les initiatives favorisant l'engagement paternel devraient reposer sur une reconnaissance des inégalités et sur une conviction que ces responsabilités et ce travail devraient

incomber également aux mères et aux pères. Les attentes à l'endroit des mères et des pères devraient être les mêmes et leurs comportements devraient donc être jugés de la même manière, tout en considérant le contexte dans lequel ils prennent place.

Si la situation actuelle est, plus souvent qu'autrement, à l'avantage des hommes, au détriment des femmes, il s'agit essentiellement de remettre en question certains privilèges masculins. De tels changements pourraient donc imposer certaines contraintes aux hommes et engendrer pour eux certains coûts sur les plans personnel et professionnel.

Et s'il y a effectivement des changements importants à apporter dans les services, tentons de les rendre plus accessibles et utiles pour tous les parents, pas uniquement pour les pères!

•••••

#### SUITE | P. 6 | \( \square\)

même jusqu'à qualifier l'austérité d'«idée toxique»! « Nous savons pourtant, depuis la Grande Dépression, que l'austérité ne fonctionne pas. Le Fonds monétaire international [FMI] en a refait la démonstration plus récemment [lors des dernières crises monétaires] en Amérique latine et en Asie, et c'est à nouveau le cas actuellement en Europe. Ce qui est stupéfiant, c'est qu'autant de dirigeants politiques continuent malgré tout d'appuyer ces politiques discréditées, même si des voix aussi conservatrices que le FMI leur

disent aujourd'hui que leur austérité est dangereuse et qu'il faut s'occuper de toute urgence de stimuler l'économie. C'est comme si les gouvernements avaient cessé d'écouter. »<sup>8</sup>

- 1 « Révision des programmes : Coiteux tranchera avant de rendre publiques les recommandations », Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 17 octobre 2014.
- 2 Ruth Rose, Le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes de soutien du revenu et la fiscalité, opinion

d'expert déposée dans le cadre du recours *Girard* et al. c. ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, septembre 2009.

- 3 Ruth Rose, Op. Cit., pp. 20-21.
- 4 Ibid., pp. 26-27.
- 5 http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/pens\_alim/taux\_index.aspx
- 6 Journal des débats de la Commission des finances publiques, le mercredi 2 juillet 2014 – Vol. 44, No 6.
- 7 «Le FMI admet que l'austérité aggrave les inégalités sociale», Agence France-Presse, Le Devoir, 14 mars 2014.
- 8 «Le Devoir rencontre Joseph Stoglitz, Prix Nobel de l'économie – L'austérité, quelle idée toxiques!», Éric Desrosiers, Le Devoir, 13 avril 2013.

## UNE RÉPONSE COLLECTIVE À LA DÉFENSE D'UNE VISION DE SOCIÉTÉ EN APPUI AUX FEMMES ET AUX FAMILLES AU QUÉBEC

#### Par la Coalition en conciliation famille-travail-études<sup>1</sup>

a Coalition en conciliation familletravail-études souhaite faire connaître sa vision de la société québécoise qui prend en compte les besoins des femmes et des familles, et ce, tout en maintenant les acquis sociaux obtenus de haute lutte. Nous voulons ainsi offrir une autre option pour la société québécoise allant à l'encontre de celle défendue depuis quelques mois par le gouvernement du Québec.

Voici les valeurs et les principes sur lesquels nous nous appuyons :

- 1. Nous défendons l'égalité entre les femmes et les hommes de même que la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait par la poursuite de toutes les mesures et programmes sociaux mis en place puisque cette égalité n'est toujours pas atteinte.
- 2. Nous croyons que les femmes doivent avoir des conditions de vie et de travail facilitant leur présence et leur maintien sur le marché du travail pour assurer leur autonomie financière, tout en poursuivant la lutte contre les nombreux obstacles limitant le droit au travail des femmes.
- 3. Nous pensons qu'il est essentiel de prendre en compte toute la diversité des familles au Québec, ce qui veut dire de considérer les besoins différents et spécifiques des parents tant sur le plan familial, personnel que professionnel, et ce, particulièrement ceux des femmes.
- 4. Nous sommes fermement contre la division sexuelle du travail tant sur le plan de l'emploi que sur le partage des tâches entre les femmes et les

- hommes, tout en prônant la reconnaissance du travail invisible des femmes dans notre société.
- **5.** Nous nous opposons à une réponse individualiste aux problèmes rencontrés en matière de conciliation des responsabilités familiales et sociales où chaque personne est laissée à elle-même pour y faire face.

Reconnaissant que les femmes assument encore la plus grande part des tâches reliées aux soins et à l'éducation des enfants, au soutien et à l'accompagnement des proches en difficulté et qu'elles devront supporter les impacts des coupes de services en santé et en éducation, nous EXIGEONS:

- une réponse collective qui garantit l'intégralité et le maintien des programmes et services publics permettant :
  - l'accès aux services de santé et de services sociaux;
  - l'accès aux services en éducation.

Parce que le Québec a besoin de la force de travail des femmes, que les familles ont besoin de ces revenus de travail et les femmes de leur autonomie financière, nous EXIGEONS:

- la pérennité, l'universalité et le développement des services de garde publics;
- l'intégralité du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);
- lle maintien du programme Pour une maternité sans danger;
- lune loi-cadre favorisant des mesures de conciliation famille-travail-études et des améliorations aux lois du travail au bénéfice de toutes et de tous.

De plus, nous insistons particulièrement sur l'importance, avant toute prise de décision sur l'avenir des mesures et programmes sociaux, d'analyser les enjeux, impacts et conséquences de ces décisions sur le quotidien de la vie des femmes et des familles québécoises.

La Coalition en conciliation famille-travailétudes représente près de deux millions de femmes et d'hommes au Québec. Elle est une coalition composée de toutes les organisations syndicales québécoises de même que des organismes féministes, communautaires et populaires œuvrant pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs, des parents et des proches aidantes.

1 Les groupes signataires de cette déclaration sont : Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS). Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS). Au bas de l'échelle. Carrefour d'aide aux non-syndiqué-es, Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Chaire Claire-Bonenfant - Femmes, Savoirs et Sociétés, Confédération des syndicats nationaux (CSN), Fédération autonome de l'enseignement (FAE), Fédération des Associations de Familles Monoparentales et Recomposées du Québec (FAFMRQ), Fédération des femmes du Québec (FFQ). Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ), Regroupement Naissance-Renaissance, Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), et Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

#### Message de M<sup>me</sup> Francine Charbonneau, ministre de la Famille



Francine Charbonneau Ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation 'est un grand plaisir pour moi de m'adresser aux membres de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec.

Depuis maintenant 40 ans, votre fédération travaille efficacement à mieux faire connaître les défis que vivent les familles monoparentales ou recomposées et à leur venir en aide.

Grâce à votre fédération, des dizaines d'organismes ont vu le jour et accompagnent maintenant ces familles pour les amener à vivre positivement les changements majeurs auxquels elles font face. La grande diversité des interventions de votre regroupement reflète bien ces changements de même que leur importance.

En vue de répondre aux besoins des familles, le gouvernement du Québec a placé au cœur de ses priorités le développement des enfants et l'épanouissement des familles. Ce sont d'ailleurs les fondements de notre politique familiale, laquelle a été élaborée sur la base des valeurs fondamentales que sont l'égalité des chances pour tous les enfants, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité intergénérationnelle et le respect de la diversité des réalités familiales et des parcours de vie.

Nous poursuivons nos efforts pour répondre aux besoins diversifiés des familles, dans le cadre de notre politique familiale. Les travaux actuels sur la fiscalité et les programmes visent à mieux assurer la qualité des services offerts à nos citoyens. Je vous invite à apporter votre contribution aux travaux et aux débats en cours.

Dans notre action en faveur des familles, je suis privilégiée de pouvoir compter sur la collaboration de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. Je me joins donc à vous pour rendre hommage aux personnes qui ont contribué à sa création, à son développement et à son rayonnement!

Merci pour ces 40 ans de réalisations au bénéfice de toutes les familles!

